DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901102-20251204-43_2025-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN**
**N° 43-2025**

**Objet : bons d'achat attribués aux agents en activité**

**Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le quatre décembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2025

**Présents :** M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, M Arnaud QUELENNEC, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** : Mme Sandrine LE MOIGNE, Mme Anne ROIGNANT, Mme Anne JOURNAUX et Mme Marion BLOT-TESSEYDRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie HEMON

Dans le cadre du soutien de la commune à ses agents et aux commerces situés sur le territoire du Sivom du Pays Glazik, Monsieur Pascal MIOSSEC propose aux élus de valider le virement d'une somme de 30 € par agent présent en décembre 2025, soit 210 €, à l'Amicale du personnel qui reversera cette somme aux agents sous forme de bons d'achat utilisables dans les commerces locaux des 5 communes du territoire du Sivom du Pays Glazik.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide :

- le versement de la somme de 30 € par agent présent dans la commune en décembre 2025 soit 210 € à l'amicale du personnel communal

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean René CORNIC




Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 9 décembre 2025